

CONTRAT LOCATION PRATICABLE AEROBIC – CONDITIONS -

Le Comité Départemental de Gymnastique de la Loire met à votre disposition, un praticable dynamique d'Aérobic constitué de plaques bois vernies rangées sur 4 chariots de transport à roulettes sanglés (dimensions : L 1.5m x h 1.5m x l 0.75m), de son pourtour bois et du système de serrage de l'ensemble contenu dans un cinquième chariot sanglé également (dimensions : L 1.5m x h 1.5m x l 0.75m).

Praticable de marque Gymnova.

Attention :

- Les scotchs des tracés du parquet ne sont pas fournis : il faudra strictement utiliser du scotch souple (sans armature ou tissage de renfort)

La structure loueuse est responsable du matériel à partir de l'enlèvement du matériel stocké à l'Espace Waldeck Rousseau – 42 300 Mably – jusqu'au rendu, même lieu. La structure loueuse est entièrement responsable en termes d'assurance, perte, dégradation, accident.

Conditions à respecter :

- Prendre contact avec le dépositaire 10 jours à l'avance pour déterminer les dates Et horaires d'enlèvement et rendu du praticable.
- Le véhicule de transport devra être obligatoirement équipé d'un haillon monte-charge. Le poids total du chargement étant de 1700 kg.
- La manutention au chargement et déchargement nécessite au minimum 3 personnes.
- Pour arrimer les chariots au transport, prévoir des sangles à cliquets.
- Installer le praticable sur une surface adaptée préalablement nettoyée voire protégée.
- Le praticable est installé en intérieur, le montage et l'utilisation sont soumis aux mêmes contraintes que le matériel gymnique de même type.
- Le nettoyage se fait par passage d'une serpillière légèrement humide.

Coût de location : 3 chèques distincts : **450 € + 1000€ de caution matérielle + 300€ de caution manutention (non encaissés)**
(Valable pour enlèvement le jeudi et rendu le mardi suivant)

Transport : Sous votre autorité et à votre charge.

Assurance : Sous votre responsabilité, votre initiative et votre charge.

Manutention : A votre charge. Si manquement aux conditions à observer, facturation de 150€ à chacune des manutentions (aller et/ou retour)

Le contrat prend effet, lors du règlement de la location, accompagné de 2 chèques de caution de **1000 € + 300€** à l'ordre du CDGL. Une facture vous sera envoyée ainsi que le chèque de caution après vérification de notre part du respect des clauses du présent contrat et de l'état de réception au rendu.

La réservation sera définitive après réception du contrat signé.

VOS INTERLOCUTEURS

Le comité départemental de la Loire

Responsable technico-administrative : Maud BOUCHOT 06 98 20 08 11

Contact dépositaire : Mr Gotteland JB 06 71 10 65 97

Merci de signer le présent document attestant votre accord sur les conditions de location et de nous le renvoyer en même temps que la fiche de renseignements accompagnée des chèques.

Au titre du CDGL :

Au titre du loueur :